

Fonctionnement



Horaire d'ouverture :
Du lundi au vendredi de 8h45 à 17h

La régularité des présences

Votre enfant est inscrit dans une prise en charge thérapeutique et sa présence régulière est indispensable. Elle permet d'acquérir les repères nécessaires à son évolution et favorise son intégration aux soins.

Les absences

Nous vous remercions de bien vouloir **nous prévenir de l'absence** de votre enfant afin :

- ▶ De permettre aux professionnels de réajuster leurs prises en charge,
- ▶ D'en informer les autres enfants accueillis ce jour-là.

Elles doivent être exceptionnelles et justifiées. En cas d'absences répétées de votre enfant ou votre absence aux rendez-vous fixés par les professionnels (3 maximum) nous serons amenés à suspendre l'accueil.

Les fermetures

L'HDJ accueille les enfants pendant les vacances scolaires avec un planning différent transmis avant chaque vacance aux représentants légaux.

La prise en charge peut être annulée lors de situations particulières au motif d'une impossibilité d'accueil (ESS, motif sanitaire, absence d'un intervenant). L'HDJ s'engage à prévenir dès qu'il détient l'information.

Les accompagnants

Les accompagnants de votre enfant (Taxi, ambulance, VSL, autres...) sont **sous votre responsabilité**. C'est donc à vous de solliciter la compagnie de taxi pour annuler le trajet si nécessaire.

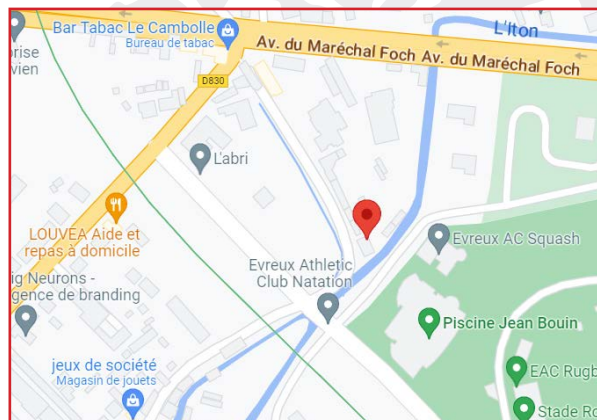
Prise en charge taxi :

Le taxi ne peut commencer les transports que s'il y a accord de la sécurité sociale après la rédaction et envoi d'un protocole de soin établi au préalable par un médecin.

Les représentants légaux sont chargés de trouver le transporteur via le site AMELI qui fournit une liste de taxis conventionnés.

Il est important qu'un des parents vienne chercher son enfant à l'HDJ régulièrement afin d'échanger avec l'équipe de professionnels.

Comment accéder à l'HJ Départemental pour Ados ?



En scannant le Qr Code, vous accédez directement à l'itinéraire sur google Maps



5, bis rue d'harrouard,

27000 Evreux

Ouvert tous les jours de la semaine *(Sauf week-end et fériés)*

de 8h45 à 17h

Tél : 02 32 31 42 75

Pôle de Psychiatrie de l'enfant & de l'adolescent



Hôpital de Jour départemental pour Adolescents



5, bis rue d'harrouard

27000 Evreux

Ouvert tous les jours de la semaine

(Sauf week-end et fériés)

de 8h45 à 17h

SECRÉTARIAT :

Tél : **02 32 31 42 75**

mail secrétariat : **secretariathjados@nh-navarre.fr**

PEC-MINEUR-INFO-012- Création et Conception : NHN/Benoît Dupuis - Photo : NHN - illustration Benoît Dupuis & Freepix

Site internet du Nouvel Hôpital de Navarre

www.nh-navarre.fr

Définition et Missions de la structure

L'Hôpital de Jour départemental pour Adolescents d'Evreux est une structure de soins qui prend en charge des adolescents de **12 à 18 ans** présentant :

- ▶ des troubles neuro-développementaux (TDAH, TSA, troubles des apprentissages...)
- ▶ des troubles du comportement (trouble de l'attachement, opposition...)
- ▶ des troubles émotionnels
- ▶ des troubles psychiques (anxiété, dépression, psychose...)
- ▶ sans déficience intellectuelle

Ses missions :

- ▶ Proposer des soins dans un cadre sécurisant et contenant,
- ▶ Aider l'enfant à développer des liens relationnels satisfaisants,
- ▶ Développer et soutenir ses capacités d'apprentissages,
- ▶ Favoriser son autonomie,
- ▶ Proposer des espaces thérapeutiques, favoriser l'expression et l'apaisement,
- ▶ Guidance parentale

Une équipe pluridisciplinaire



L'unité est sous la responsabilité d'un pédopsychiatre et tous les intervenants sont aussi importants.

Assistant Médico-Administratif

Maître de maison

Cadre de santé

Pédopsychiatre

Educateur

Psychologue

Ergothérapeute

Professeur des écoles

Infirmier

Les soins



Il s'articulent selon :

- ▶ Une évaluation pluridisciplinaire pouvant aller jusqu'à 3 mois.
- ▶ Une prise en charge individuelle ou groupale
- ▶ Des entretiens familiaux
- ▶ Un travail de coordination avec les partenaires intervenant auprès de l'enfant et de sa famille (école, médecin généraliste, structures sociales ou médicaux sociales).
- ▶ Des visites à domicile, initiées par l'équipe soignante selon les besoins observés

Une fois l'adolescent pris en charge au sein de l'hôpital de jour, une réunion pluridisciplinaire est organisée régulièrement, qui permet de réévaluer le projet de soin de l'enfant.

Ces synthèses font l'objet de restitution aux représentants légaux de l'adolescent.

L'admission



- ▶ Courrier médical d'adressage obligatoire par un pédopsychiatre.
- ▶ Un entretien de pré-admission avec le pédopsychiatre et infirmier/éducateur en présence des représentants légaux est obligatoire avant toute démarche d'admission afin de mesurer l'indication et l'implication des représentants légaux dans les soins de l'enfant.
- ▶ Toute admission nécessite l'accord des représentants légaux de l'adolescent par signature d'une autorisation de prise en charge.
- ▶ Signature (des deux parents ou représentants légaux) obligatoire d'un contrat de soins de 3 mois renouvelable selon évaluation médicale.
- ▶ A l'admission, il est demandé aux représentants légaux de fournir les documents suivants :
 - ▶ Attestation de sécurité sociale
 - ▶ Ordonnance en cours
 - ▶ Carte mutuelle
 - ▶ Photocopie des vaccinations et du carnet de santé
 - ▶ Justificatif d'identité (carte d'identité et livret de famille) de l'adolescent ou d'un représentant légal.



Aucune prise en charge ne pourra débuter tant que le dossier administratif ne sera pas complet ainsi que le contrat de soins signé.

HDJ : Hôpital de Jour

Conformément à la réglementation, vous pouvez accéder aux informations contenues dans votre dossier médical en faisant une demande écrite auprès de l'établissement.

(cf site internet www.nh-nauarre.fr)